

Compte-rendu du conseil municipal du Lundi 7 septembre 2020

Le Conseil Municipal, convoqué en date du 1^{er} septembre 2020, s'est réuni en présence de :

Jean-Michel POINAS, Gilbert GUILLAUMOND, Gladys DURIEUX, Nicolas PEYRARD Bruno RASCLE, Martine THERMEAU, Nicole BARRALLON, Olivier CIGOLOTTI, Agnès FAUGIER, Christian RASCLE, , Hubert RASCLE, Chloé BOUCHET, Pierrick FRISON.

Excusé : Chantal POULY qui a donné pouvoir à Pierrick FRISON et Carmen CROUZET-GAILLARD

Gladys DURIEUX est désignée comme secrétaire de séance.

13 élus présents, 1 pouvoir, 14 voix délibératives.

Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 25 juin 2020

1. Fonds de concours périscolaire-garderie 2019

Au vu du coût de plus de 2 000 € du service périscolaire pour la période de septembre à décembre 2019, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de solliciter l'attribution et le versement du fonds de concours périscolaire par la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon pour un montant de 1 000 €.

2. Fonds de concours Voirie-Bâtiments-Infrastructures

Dans le cadre du fonds de concours « voirie-bâtiments-infrastructures » mis en place en 2018, pour 3 ans, par la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon afin d'accompagner les communes dans leurs travaux d'investissement sur les équipements municipaux faisant partie du patrimoine communal (terrassements, voirie, réseaux secs, gros œuvre, second œuvre, ...), le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de déposer une 4^e sollicitation selon les éléments suivants :

Dépenses éligibles : 229 558.67 €

Subventions à déduire : 36 033.50 €

Fonds de concours sollicité : 96 762.58 €

3. Forfait communal OGEC pour année 2020-2021

Le conseil municipal, à la majorité avec 1 abstention, a fixé la participation à verser à l'OGEC correspondant au coût moyen d'un élève de l'école publique intercommunale Marcel Aymé à Lichemialle (660 € / élève en 2019) multiplié par le nombre d'enfants du territoire communautaire fréquentant l'école privée (88 élèves à la rentrée 2020-2021), soit une participation à verser à l'OGEC St Joseph de 58 072 €.

4. Demande de subvention Région : Bonus Relance

Dans le cadre du Bonus Relance, dispositif mis en place par la Région Auvergne- Rhône-Alpes afin de relancer l'activité économique en direction des collectivités par une action de soutien direct, le conseil municipal, à l'unanimité, a validé le projet d'aménagement du parking de l'école de Lichemialle, a autorisé le Maire à solliciter une subvention pour un montant de 50 903.00 € (soit 50% du montant prévisionnel) et a approuvé le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Coût des travaux	97 460.00 € HT	REGION	50 903.00 €
Coût de la Maitrise d'Œuvre	4 346.00 € HT	Département 43-11	30 000.00 €
		AUTOFINANCEMENT	20 903.00 €
TOTAL	101 806.00 € HT	TOTAL	101 806.00 €

5. Programme voirie 2020 : Choix des entreprises

Suite aux résultats de la consultation des entreprises pour le programme de travaux de voirie 2020, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a retenu les entreprises suivantes :

- LOT 1 « Chemin de Bel Air » : entreprise EUROVIA, ZI Les Baraques, 43370 CUSSAC SUR LOIRE pour un montant de 45 922.65 € HT ;

- LOT 2 « Sécurisation routière » : entreprise EIFFAGE ROUTE, 185 rue des Métaux, 43200 YSSINGEAUX pour un montant de 33 915.85 € HT ;

6. Voiries forestières : demande de subvention + délégation de maîtrise d'ouvrage

Suite à la proposition du Centre Régional de la Propriété Forestière pour la réalisation de travaux d'amélioration de la desserte forestière sur 3 massifs de la commune dont un en commun avec St Victor Malescours (MONTARIO, LA VIALLE et JAMON-LA CHIRATTE), le conseil municipal, à l'unanimité, a émis un avis favorable aux projets, a autorisé le maire a déposé une demande d'aide auprès du FEADER, a accepté la convention de délégation de Maitrise d'ouvrage à signer avec St Victor Malescours et a adopté le plan de financement prévisionnel suivant :

- Montant total des projets HT : 119 088.00 €

- Subvention sollicitée : 95 270.40 € (80%)

- Montant HT de l'Autofinancement : 23 817.60 € (20%), réparti de la façon suivante :

- St Victor Malescours : 7 257.91 € HT

- St Romain Lachalm : 16 559.69 € HT

7. Travaux d'éclairage public

Le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, les avant-projets de divers travaux d'éclairage public (stade de foot, le souterrain, le monument aux morts), a décidé de confier la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire, auquel la commune est adhérente, et a accepté de verser une participation d'un montant de 27 109.22 € sur un total de dépenses estimé à 49 289.50 €.

8. Convention d'affectation du personnel avec la CCPM

Dans le cadre du transfert de la compétence enfance / jeunesse à la CCPM au 1^{er} janvier 2020, le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, l'avenant à la convention d'affectation du personnel communal dédié au ménage du centre de loisirs.

9. Convention de mise à disposition de personnel avec la commune d'Aurec sur Loire

Le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention de mise à disposition d'un agent communal travaillant dans les serres municipales d'Aurec sur Loire, pour la production florale et la fourniture de plants de fleurs à la commune.

10. Création du poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à 32h

Suite à la possibilité d'avancement de grade et après avis favorable de la CAP du 9 juillet dernier, le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de créer le poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à 32 heures hebdomadaires.

11. Délégation du Conseil Municipal au Maire

Selon les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2122-22), le conseil municipal, à l'unanimité, a délégué au maire un certain nombre de ses compétences dans un souci de favoriser une bonne administration communale.

12. Périmètre du Parc du Pilat

Le syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat va très prochainement demander la révision de sa Charte et le renouvellement de son classement en tant que "Parc naturel régional".

À cette occasion, il envisage l'extension du Parc à d'autres communes que celles actuellement signataires de la Charte du Parc du Pilat dont St Romain Lachalm.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité avec 9 voix et 5 abstentions, émet un avis DÉFAVORABLE à son intégration dans le périmètre d'étude pour la révision de la Charte du Parc naturel régional du Pilat.

Le Rapport Annuel (Bilan 2019 sur les 5 dernières années) sur la Qualité des Eaux destinées à la consommation humaine a été présenté.

La secrétaire de séance, Gladys DURIEUX



